

## Liste des concentrateurs habilités à valider les prescriptions

### Les 7 conseillers territoriaux d'insertion ou leurs responsables d'unité territoriale d'action médico-sociale du Conseil Général

- Madame Nathalie MANGALLON ou, en son absence, Madame Marie COLLET sur le territoire CUS Nord
- Madame Nicole NIEBEL ou, en son absence, Monsieur Frédéric GUNTZ sur le territoire de MOLSHEIM.
- Madame Elisabeth PFISTER ou, en son absence, Madame Valérie DUPEUBLE sur le territoire CUS Sud.
- Monsieur Damien RIHOUX ou, en son absence, Madame Laure LADDI sur le territoire de Saverne.
- Madame Nassera SAHRAOUI ou, en son absence, Madame Estelle BURGUN sur le territoire de SELESTAT.
- Madame Monique STENGEL ou, en son absence, Madame Brigitte OLLHOF sur le territoire de HAGUENAU.
- Madame TIMMEL Marie-Odile ou, en son absence, Madame Laurence BRICKA sur le territoire de WISSEMBOURG.

### Le responsable de la mission Insertion de la Ville de STRASBOURG ou son représentant

- Monsieur Denis SAMMARTINO ou, en son absence, Madame Marie-Stella FREYERMUTH

### Le responsable du Relais Emploi de Strasbourg ou son représentant

- Madame Evelyne BRUNAU ou, en son absence Madame Sylvie SCHRENCK

### Le responsable du Service Insertion et Emploi du Conseil Général du Bas-Rhin ou son remplaçant

- Madame Céline VILLIERS ou, en son absence, Madame Hélène CAVELLIER

### Le responsable de Pôle Emploi Bas-Rhin ou son remplaçant

- Madame Ivane SQUELBUT ou, en son absence, Madame Isabelle LAVILLE ou Monsieur François BRAUN